

## BIBLIOTHÈQUES

# Le détail des aides à la lecture publique en 2021

Lors de son audition par l'Assemblée nationale, le 27 octobre, la

ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, a détaillé son plan de financement des bibliothèques pour l'année prochaine.



LA MINISTRE DE LA CULTURE, ROSELYNE BACHELOT, EN COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION - PHOTO ASSEMBLÉE NATIONALE

Par **Nicolas Turcev**,

Créé le 04.11.2020 à 13h35,

Mis à jour le 04.11.2020 à 14h00

Cent millions d'euros. C'est la somme minimum promise par la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, pour financer le budget

bibliothèque des collectivités l'an prochain. Auditionnée le 27 octobre par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale sur le budget 2021, la responsable a détaillé son plan pour la lecture publique en précisant le fléchage des fonds.

Quinze millions d'euros de crédits seront consacrés, grâce au plan de relance, à l'élargissement des horaires d'ouverture en 2021 et seront reconduits en 2022, pour un total de 30 millions d'euros sur deux ans. Les aides d'Etat ont permis en moyenne d'augmenter les plages d'ouverture de 8h30 par semaine, selon la ministre. Cette somme doit également permettre de financer la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de nouveaux équipements.

### Soutien aux librairies

La locataire <sup>f</sup> de la rue de Valois compte ensuite débloquer 5 millions d'euros pour <sup>l'</sup>achat de livres par les bibliothèques. Ce crédit sera reconduit en 2022. *"Cela profitera à l'ensemble de la filière"*, a-t-elle estimé. Enfin, <sup>in</sup> 2 millions d'euros supplémentaires seront affectés en 2021 aux <sup>in</sup>contrats territoire-lecture (CTL), des partenariats entre l'Etat et les collectivités consacrés au développement de la lecture et portés par les bibliothèques. <sup>in</sup>

La ministre a par ailleurs rejeté la proposition de la députée Michèle Victory (PS) visant à revenir de façon temporaire sur le rabais de 9% accordé aux collectivités sur l'achat de livres, dans le but de soutenir le secteur. Les collectivités *"ne pourraient pas assumer un renchérissement du prix du livre sans réduire les achats de bibliothèques"*, a tranché la membre du gouvernement. Elle a néanmoins rappelé que les mairies et intercommunalités disposent de différents moyens pour soutenir les librairies, comme l'exonération de fiscalité locale ou la dispense de mise en concurrence pour leurs marchés de livres non scolaires dont le montant est inférieur à 90000 euros. Elle n'exclut d'ailleurs pas de relever ce seuil à l'avenir.